L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 12 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 12 AVRIL.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 48 de la rue de Chartres,—marchandises sèches d'été, importées récemment—pour la vente à crédit.

Maison-Cottage rue du Bayou à vendre.—Nous référons nos lecteurs à l'annonce de MM. Nash & Hedgston, encanteurs, qui vendront Samedi prochain ce joli cottage rue du Bayou 215, entre les rues Marais et Tréhé. Allez voir la propriété et surtout lisez l'annonce.

SPECTACLES.

Dimanche, 12 Avril.

OPÉRA. Rigoletto. La Princesse Georges.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.— Lucrèce Borgia et Black Crook.

Une nouvelle Cour Supérieure.

Les gens qui avaient encore des illusions sur les intentions de M. Kellogg, doivent être suffisamment éclairés par quelques-uns des actes récents de l'usurpateur.

L'annexion de Carrollton ne suffisant pas pour garantir à la clique radicale qui nous gouverne, une majorité dans les élections de la Nouvelle-Orléans, M. Kellogg, pour être plus certain de contrôler toutes les nominations dans la ville, a fait voter une loi qui lui donne le droit de remplacer, au mois de novembre prochain, tous les fonctionnaires municipaux, Il berne nos administrateurs en les leurrant de l'espoir qu'il les renommera et cela afin de les tenir jusque là dans sa dépendance. Mais il est trop évident qu'il n'en fera rien et qu'il se réserve, le moment venu, de choisir les hommes qu'il croira les plus propres à servir d'instruments dociles à ses plans.

M. Kellogg est un politicien tout aussi rusé que Warmoth, mais plus profond. Il prépara de longue main sa trame et il marche à son but par des voies détournées avec une persévérance qui indique un plan mûri longuement à l'avance.

La création de la Cour Criminelle Supérieure qui fait jeter des cris d'extase à l'organe radical, est tout simplement une nouvelle machine de guerre de M. Kellogg. Elle ouvrera la bagatelle de $50,000, mais qu'importe, c'est la ville qui paie.

Ce serait trop naïf de croire que la création de cette cour a eu pour objet d'aider à l'administration de la justice criminelle. M. Kellogg qui prodigue les grâces avec tant de facilité, n'inquiète pas ceux qui font condamner les malfaiteurs, à moins que ce ne soit pour avoir de plus nombreuses occasions d'accorder des pardons.

L'objet véritable de la création de cette cour a été autre.

Par la création de la cour supérieure de district, le pseudo-gouverneur avait déjà le contrôle de la justice politique, il a voulu avoir aussi celui de la justice criminelle. En même temps, il a trouvé moyen de récompenser certains services en distribuant quelques emplois.

La première cour de district qui était la seule cour criminelle, se trouve réduite à un rôle tout-à-fait secondaire, elle ne s'occupera que des larcins et autres délits sans conséquence. Toutes ses autres attributions passent à la cour dite supérieure.

Une innovation très grave est celle qui a trait à la formation de la liste du jury. Désormais, deux personnes nommées par M. Kellogg, auront le privilège de désigner les 500 citoyens qui composeront la liste sur laquelle se feront les tirages des jurés. On voit de suite quel avantage on peut tirer de cette disposition de la loi dans un intérêt de parti.

S'il était resté un doute sur l'objet que se proposait M. Kellogg en créant cette nouvelle cour, le doute est été levé par le choix qu'il vient de faire de M. Atocha, pour la présider.

M. Atocha est arrivé ici dans les bagages de l'armée de Banks et, comme juge prévôtal, il a été un des instruments les plus serviles qu'ait eu le proconsul. Nous nous souvenons qu'il cita un jour devant lui une vingtaine de pères de famille pour leur enjoindre de servir de commissaires pour un bal que M. Banks donnait à l'Opéra et pour leur ordonner d'y amener leurs femmes et leurs filles.

Après avoir cessé d'être juge prévôtal, M. Atocha, qui n'était pas encore avocat, remplit un rôle interlope que nous ne saurions comment désigner. Il se chargeait, moyennant finances, de faire libérer les citoyens emprisonnés par l'autorité fédérale, ou d'arranger les différends. Plus tard, lorsque l'adoucissement du régime militaire amena un chômage dans ce genre d'industrie, il ouvrit un cabinet d'affaires, où se traitaient certaines transactions entre les gens dévalisés et les voleurs, pour la restitution de partie des objets ou valeurs détournés.

Dans ce dernier genre d'affaires, M. Atocha a dû se trouver en contact avec la plupart des malfaiteurs qui exploitent la Nouvelle-Orléans, et il a dû acquérir une connaissance approfondie du caractère, des habitudes et des procédés de cette classe d'industriels. S'il veut appliquer ces connaissances à la répression, elles pourront certainement être très utiles. Mais sera-t-il impitoyable pour ses clients et leur fera-t-il comprendre qu'il n'est plus l'homme des transactions, voilà ce que nous saurons quand nous l'aurons vu à l'œuvre. Il n'y a pas incompatibilité entre la qualité d'ex-avocat des criminels et le rôle de juge ou de ministère public. M. Field, avocat-général, a plaidé, presque toute sa vie, pour les criminels et ce ne sera pas une des moins curieuses singularités des temps où nous vivons que de voir à la tête de l'administration de la justice criminelle deux des hommes qui, professionnellement, ont relevé tant de coupables de cette même justice.

Mais, comme juge de la Cour supérieure criminelle, M. Atocha n'aura pas seulement à s'occuper du jugement des crimes de droit de commun, il connaîtra encore, dit la loi, de toutes les offenses commises par ou contre les officiers de l'Etat ou de la municipalité, de toutes les violations des lois d'élection et d'enregistrement, de toutes les offenses contre les lois qui interdisent les réunions illicites, etc. Les retours d'élection et, d'enregistrement, au lieu d'être faits à la première Cour de District, seront faits désormais à la Cour Supérieure Criminelle.

M. Atocha n'est avocat que depuis quelques années, il n'a pas la réputation d'être un juriste, ni même un criminaliste. Cependant, il est intelligent, il connaît plusieurs langues et il ne ferait pas un plus mauvais juge criminel que beaucoup d'autres avocats, s'il prenait sa mission au sérieux et la remplissait avec conscience et impartialité. Mais il nous est permis de croire et de dire que sa nomination n'a donné aucune satisfaction à l'opinion publique, et que M. Kellogg ne l'a choisi que parcequ'il a cru avoir en lui un instrument docile pour l'accomplissement de ses desseins politiques.

Le caractère des nominations faites jusqu'ici par M. Kellogg et notamment celles de la Cour supérieure criminelle, indiquent assez le genre de nominations qu'il pourra faire pour les fonctions municipales. Les conservateurs n'ont rien à espérer de l'usurpateur, car il se laissera toujours guider par l'intérêt de son parti, avec lequel son intérêt propre est indissolublement lié.

☞ Nous disons que le hasard aime l'équilibre, et nous ne voyons pas, en effet, pourquoi il ne l'aimerait pas. Qui détermine le hasard? Rien. Pourquoi va-t-il de ce côté plutôt que de l'autre? Nul ne le sait, et c'est justement à cause de cela qu'il se calcule et que tant de gens, bien avisés, en ont tiré parti. Mais le premier de tous les moyens pour gagner à la loterie, c'est d'aventurer quelque chose. C'est facile. La loterie de l'Etat de la Louisiane est là qui vous y invite.

Les plus pauvres ont généralement un modeste petit salon à meubler. Qu'ils s'adressent à Jos. B. Hubbard, coin Rempart et Perdido : ils trouveront à son magasin tout ce qu'il leur faut à un bon marché exceptionnel.

Nouvelles Fluviales.

La dépêche suivante nous fait craindre de nouveaux désastres.

Washington, 11 avril 1874.

La forte crue dans le Cumberland, le Tennessee, l'Alleghany, le Monongahela et l'Ohio, annoncée le 10 avril, causera probablement une nouvelle crue dans le Mississippi.

ALBERT J. MYER,
Chef des signaux.

Le capitaine Fagot, qui commande le bateau à vapeur *Josephine*, a eu l'obligeance de nous communiquer les informations suivantes.

Hier, vers une heure et demie du matin, une crevasse s'est formée en face de l'habitation de A. Cassagne, paroisse St-Jean Baptiste, à 45 milles au-dessus de la ville. La brèche avait de 20 à 30 pieds de large et 4 pieds de profondeur. A la requête de M. Godfroy, le capitaine Fagot est allé chercher les matériaux nécessaires pour boucher la crevasse et on s'est mis à l'œuvre dans ce but.

De là, la *Josephine* est venue à Bonnet Carré et en y arrivant, vers neuf heures du matin, elle n'a pu débarquer son frêt à cause d'une crevasse de 40 pieds qui s'y était formée sur la rive gauche.

Une dépêche a été envoyée à M. McComb, président de la compagnie du chemin de fer Jackson, qui a avisé la compagnie des levées, et des mesures ont été prises immédiatement pour fermer la brèche.

Le capitaine Fagot rapporte que, dans les environs de cette crevasse quantité de femmes et d'enfants ont dû quitter leurs résidences et se trouvent sans abri. Il a offert de les prendre à bord, mais son offre a été refusée, parce que ces malheureux ne veulent pas aller là où ils ne sont pas connus, et préfèrent rester dans le voisinage de leurs demeures.

La cloche de l'église de Bonnet-Carré sonnait pour appeler les planteurs et les travailleurs à l'aide.

Partout le long de la côte on est sur le qui vive jour et nuit et l'on travaille à renforcer les levées.

Il y aura encore deux ou trois jours de rudes épreuves à passer.

Un comité d'habitants du Bayou Lafourche est venu demander assistance à M. Kellogg pour la fermeture de la crevasse Moreau, à deux milles au-dessus de Thibodeaux, mais celui-ci leur a répondu qu'il serait impossible de boucher la crevasse avant l'écoulement des eaux.

Le comité a aussi ouvrir une souscription pour venir au secours des malheureux inondés du Bayou Lafourche.

Un comité de citoyens de Terrebonne et d'autres paroisses, est venu voir aussi M. Kellogg pour protester contre la réouverture du bayou Plaquemines, projetée par M. Jeff. Thompson. On leur a répondu qu'il était trop tard.

Si M. Jeff. Thompson a accompli cet acte de folie, il sera responsable de la mort de centaines de familles qui, n'étant pas averties, pourront périr dans l'inondation que cause à la réouverture du Bayou.

Si on a eu tort de fermer ce Bayou : mais il est fermé depuis quinze ou vingt ans et tellement encombré de constructions que les eaux qu'on y introduira débordront, et cela d'autant plus facilement qu'il n'y a plus de levées sur les bords de ce bayou.

Le résultat infaillible de cette opération sera donc d'inonder plusieurs paroisses et de faire refluer les eaux jusque dans les Attakapas.

Outre les dommages matériels, on aura peut-être à déplorer la perte de milliers d'existences.

Nous espérons encore qu'on aura pu empêcher à temps une opération qui sans sauver le bas de la Louisiane, ruinerait toute une riche section.

LA CREVASSE DU BAYOU LAFOURCHE.

La Sentinelle de Thibodeaux donne les détails suivants sur la crevasse Moreau :

Dimanche dernier vers sept heures et demie du matin, une voie d'eau s'est déclarée dans la levée, en face de l'habitation Moreau, ancienne propriété du général Bragg, située sur la rive gauche du Bayou, à trois milles en deçà de Thibodeaux. Dans l'espace de temps, cette voie d'eau a pris des proportions alarmantes si rapides que sept pieds de levées ont été emportés du premier coup. A midi l'ouverture avait une quarantaine de pieds et le soir elle avait atteint une largeur d'une centaine de pieds environ. L'eau qui s'est échappée et qui s'échappe encore par cette brèche dans le bayou de plusieurs pieds et inonde une vaste étendue de terrain. Les habitations Draudzin Triche, Arnelien Braud, Léonard Lasseigne, John Jones, Lorio, le derrière de l'habitation Jamison, et celle de R. Perkins sont sous l'eau ainsi que tout le Chachay et le Choupic peuplés de petits habitants dont toutes les terres vont être inondées. Quant à cette crevasse qui, sûrement est plus désastreuse pour eux que toutes celles dont ils ont été déjà victimes.

Le président du bureau des ingénieurs de l'Etat, Gén. Jeff. Thompson, est venu mardi dernier pour l'examiner, mais personne ne connaît ses intentions à ce sujet. Les uns prétendent qu'il la bouchera si quelqu'un pouvait lui indiquer un endroit où il pourrait en faire une autre sans causer de dommages. Les autres prétendent qu'il restera ravisé. En attendant qu'il prenne une détermination, l'eau se répand et porte la dévastation et la désolation dans tous les endroits qu'elle envahit. Tout cela ce sont des on dit, mais si on juge des intentions d'après les dépêches envoyées par ce célèbre ingénieur, on peut conclure que cette crevasse ne sera bouchée que lorsque l'eau cessera de passer dans cette brèche.

Les deux mille acres de terre plantées en cannes qui seront détruites, les deux ou trois cents familles qui sont ou qui seront plongées dans la misère, n'est-ce pas tout cela fait à la compagnie des levées et à l'ingénieur en chef ? le chemin de fer de Morgan étant sauf, ces messieurs ne s'inquiètent, nullement des autres calamités. Cette manière d'agir nous rappelle la lettre d'un ministre qui écrivait que la maladie et la misère décimaient le peuple mais que le roi avait pris une purge et se trouvait très-bien !!!

Les Victimes de l'Inondation.

Environ cinq cents familles de la région de Lafourche, chassées de leurs foyers par l'inondation, sont en proie aux plus terribles privations et sont harcelées par la famine. Il faut, quoiqu'il arrive, et quelle que soit notre misère, que nous leur venions en aide. Un comité, nommé sur les lieux, a été chargé de solliciter des secours à la Nouvelle-Orléans. Nous ouvrons avec plaisir nos colonnes à la note suivante qu'il nous adresse :

Le major H. F. Springer, de la Nouvelle-Orléans, est autorisé à percevoir des offrandes en argent ou en provisions pour les inondés de Lafourche. M. Springer transmettra les offrandes au comité de secours qui en fera la distribution :

COMITÉ :
OSCAR CROSIER, Président.
HENRY FRANKLIN.
LOUIS LANGENAU.
CECIL VIVIAN.
M. Mc. COY.
WM. MORREL.
BENJ. LEWIS.
F. COLLINS.
Par ordre,
LEONIDAS POLK.

☞ En suivant les chances d'une loterie, on est plus sûr de gagner. C'est comme au 30 et 40, bien que les combinaisons des deux jeux ne se ressemblent guères. On pique les cartes pour avoir la rouge ou la noire et on oublie qu'à la Loterie il n'y a rien à piquer du tout, ce qui est plutôt fait. Cependant les jeux sont les mêmes en ce sens qu'ils sont fondés sur le hasard qui est le plus grand équilibriste du Monde. Prenez donc un billet à la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

La chambre à coucher doit être confortable. Pour cela de bons meubles sont indispensables. On les trouve au magasin de Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido. Qu'on en aille pour tous les goûts et toutes les bourses.

LE CINCINNATI BEER SALOON.—Comme la saison des chaleurs approche, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en appelant leur attention sur ce salon, situé rue Royale, No. 33. En outre d'un choix remarquable de liqueurs, le propriétaire tient toujours à la disposition des consommateurs une bière délicieuse, du vrai *lager*, à la température de la glace. Prix, cinq cents le verre.

—Une définition :
HOMME terme générique qui embrasse la femme.

Vente de l'Hôtel St-Louis.

L'Hôtel St-Louis a été vendu, hier, par le shérif, en vertu d'un jugement sur saisie obtenu par la Banque des Citoyens contre l'Association de l'Hôtel St-Louis. La batisse a été adjugée moyennant $84,000 au caissier de la Banque, qui l'a sans doute achetée pour le compte de cette institution. Cette batisse avait été achetée, il y a quatre ans, par l'Association au prix de $150,000, sur lesquels $25,000 avaient été payés comptant. L'Association avait dépensé en réparations $85,000; et elle avait acheté pour $80,000 environ de meubles qui ont été vendus dernièrement à l'encan pour une somme qui a suffi à peine à payer les dettes de l'Association. L'opération a donc été comme on le voit désastreuse dans ses résultats.

La Compagnie eût pu se relever si ses créanciers et notamment la Banque lui eussent accordé un nouveau délai d'un an, car l'exploitation de l'Hôtel eût pu donner des bénéfices; mais la Banque n'a pas voulu attendre et a exercé des poursuites rigoureuses pour arriver à une vente forcée.

On prétend que la Banque a agi ainsi, parce qu'elle avait déjà un acquéreur assuré à l'avance et on croit que l'immeuble est déjà vendu à des spéculateurs qui doivent le louer pour maison d'Etat à M. Kellogg.

Le *Bulletin* a dans son numéro du 1er avril, donné sur ce nouveau *job* des informations qui peuvent être exagérées ou erronées, mais qui tirent quelque vraisemblance, quant au fait principal, d'une loi passée par la dernière législature. Cette loi autorise un bureau des batisses publiques, composé du gouverneur, du lieutenant-gouverneur et du président de la Chambre, à louer, au nom de l'Etat pour l'usage du gouvernement et de l'Assemblée, une ou plusieurs batisses moyennant un layer ne dépassant pas $50,000, par an et pour un terme ne dépassant pas vingt ans.

Le *Bulletin* a avancé qu'en prévision de cette loi et du contrat à faire avec la Banque des Citoyens, il s'était formé une corporation sous le titre de "New Orleans Building Association ", ayant pour président le sénateur Benham, et pour directeurs Dewees, Mathews et Wands, législateurs Kellogistes de fin renom, avec un capital nominal de $350,000.

L'opération toujours selon le *Bulletin*, consisterait en l'acquisition de l'Hôtel St-Louis par cette corporation moyennant un prix rémunérateur pour la Banque mais ne dépassant pas la valeur réelle, et en un bail fait à l'Etat à des conditions très avantageuses pour la corporation. Le *Bulletin* parlait de $30,000 par an, pendant cinq ans, ce qui serait $250,000. Or, la bâtisse, qui serait exemptée d'impôts tant qu'elle servirait de maison d'Etat, resterait, au bout de ce temps, la propriété de la corporation.

Ce sont des chiffres fantastiques et de simples suppositions, de même que les conjectures du *Bulletin* sur l'intérêt qu'auraient dans l'affaire des personnages officiels ou autres.

La probabilité est que l'Hôtel sera loué à l'Etat provisoirement, seulement pour un an, et qu'ensuite l'affaire sera reprise en sous-œuvre, suivant les conditions gouvernementales alors existantes.

Nous attendrons les actes pour juger.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Ce soir dimanche, 12, *Rigoletto*, grand opéra de Verdi, avec MM. Gadilhe, Mayan, Devoyod, Mlle Gabrielle Moisset : *La Princesse Georges*, comédie en trois actes d'Alexandre Dumas (fils).

Demain, pour le *Bénéfice* de M. Feitlinger, première représentation de *Les amours du Diable*, opéra féerie en quatre actes et neuf tableaux, par A Grisar. Les principaux rôles seront remplis par MM De Quercy, Feitlinger, Lourdes, Donval, Mmes Moisset, Caripi, Denain.

Il y aura, sans doute, une belle chambrée ce soir à l'Opéra ; le spectacle est attrayant, et le bénéficiaire mérite à tous égards les faveurs du public. M. Feitlinger est un artiste aussi capable que modeste ; toujours attentif aux indications de son rôle, il s'applique à ne jamais sortir des limites du vrai. Sa tenue révèle un grand respect pour ceux qui l'écoutent; on voit qu'il est animé d'un sérieux désir de se rendre digne de leur estime.

M. Feitlinger possède un sentiment musical, et une intelligence des situations dramatiques, qui n'appartiennent pas à tout le monde. Comme homme, on le dit aimable, poli, obligeant. Voilà des titres réels à la bienveillance d'un public qui, comme le nôtre, sans parler beaucoup, juge sainement, avec une finesse au fond de laquelle il y a plus de vraie critique qu'on ne le croirait à voir sa bonhomie ; ce public aime à estimer l'artiste qui lui procure du plaisir, et c'est précisément une des raisons pour lesquelles nous lui recommandons M. Feitlinger.

Mardi, 14, on donnera *Faust*, grand opéra de Gounod.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Grand programme pour ce soir; deux pièces et Léona Dare.

A partir de demain on jouera la grande pièce équestre et comique *Les Sept Sœurs* avec un intermède varié, dans lequel paraîtront Léona Dare et Alice Harrison.

CONCERT SACRÉ.—Nos lecteurs trouveront à la seconde page le programme du concert sacré que donne aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame du Sacré Cœur troisième district, Mlle Arthurine Manreau, organiste et chanteuse. Le programme en est très varié et comprend, outre les morceaux de musique religieuse, plusieurs morceaux de piano de Thalberg, de Liszt et un solo de violon. Nous renvoyons d'ailleurs au programme pour les détails. Le concert aura lieu à une heure ; Le prix d'entrée sera de 50 cents.

CONCERT DE MADAME DEVOYOD-ACS.—Les amateurs de belle musique liront avec intérêt le programme (que nous publions à la seconde page) du grand concert que Mme Devoyod-Acs doit donner mercredi prochain, à la salle Grunewald, avec le concours de MM. Devoyod, Gadiline, Marchand et Joubert. Ce programme contient de véritables friandises musicales. Nous en reparlerons.

CONCERT DE M. DELCROIX.—Parmi les concerts de la semaine, celui de M. Delcroix, l'habile pianiste, vient le dernier en date, mais nous espérons qu'il ne sera pas moins favorisé par le succès que ses devanciers. Il aura lieu vendredi prochain dans la salle Grunewald. Nous n'en connaissons pas encore le programme.

CONCERT AU PROFIT DE L'ÉGLISE ST-AUGUSTIN.—On nous prie d'annoncer que ce concert qui devait avoir lieu aujourd'hui, 12, a été remis au 1er mai. Les billets qui ont été vendus seront bons pour le 1er mai.

LES DISCIPLES DE THESPIS.—Sous ce titre, il vient de se former dans notre ville une société qui se propose de célébrer, le 23 avril courant, l'anniversaire de la naissance de Thespis. La société formera, à cet effet, une procession qui parcourra les principales rues de la ville et qui ira ensuite au Théâtre des Variétés, offrir des tableaux appropriés à la circonstance, à la vue de ses invités. Nous souhaitons la bienvenue aux disciples de Thespis.

ESSAYEZ LA BIÈRE-LAGER, à la température de glace, qu'on vend au détail dans le Salon de Bière Cincinnati, No. 33 Royale et vous ne manquerez pas d'y retourner de préférence à tout autre établissement du même genre.

Tout le monde heureusement n'est pas pauvre, et il est encore des favorisés de la fortune, qui recherchent les ameublements somptueux. Ils seront servis à leur gré chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

ASSESSEMENTS Nos 100 et 101.—Voyez à la colonne des notices spéciales, la mort de C. E. Livaudais et T. Pianellas payables au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association," rue du Camp, No 19.

LE STEAMER GREECE.

Nous avons reçu hier soir la dépêche suivante :

New-York, 11.—Jusqu'à cette heure, 11 heures du soir, le steamer Greece avec les passagers et l'équipage du vapeur Europe, n'est pas encore signalé à Sandy Hook. On a fait beaucoup de demandes à ce sujet pendant la journée ; on désire des informations, mais il ne faut pas s'étonner du retard du steamer Greece, qui est d'une marche lente, et qui a probablement rencontré des vents debout et une forte mer.

LA PERTE DU STEAMER EUROPE.—Les dépêches que nous trouvons dans le *Herald*, du 8, sur la perte du steamer *Europe*, contiennent un détail qui ne nous avait pas été transmis. Il paraît que l'équipage de sauvetage resté à bord, lorsqu'il a rencontré l'*Egypt* le 4 avril, a d'abord demandé à être remorqué, ce qui a eu lieu. Mais la mer étant très grosse, les câbles se sont rompus, et, comme l'eau gagnait toujour dans l'intérieur du batiment, l'équipage s'est réfugié à bord de l'*Egypt*.

COMPAGNIE D'ASSURAN CE SUR LA VIE "NEW YORK."—Cette compagnie établie à New York en 1845, possède un actif de 25 millions de dollars et les recettes annuelles s'élèvent à huit millions. Elle est purement mutuelle et tous les profits reviennent aux porteurs de polices. On aura une idée de ce que sont ces profits quand nous dirons que l'année dernière la compagnie a payé $1,500,000 pour perte résultant de décès et a déclaré $1,749,554 de dividendes aux porteurs de police. Les agents à la Nouvelle-Orléans sont MM. Copes et Ogden, négociants honorablement connus, 44 rue Carondelet. On peut traiter avec eux en toute confiance. Voir l'annonce de la compagnie.

☞ C'est pour Samedi prochain, 18 vril, ne l'oubliez pas. On dit souvent : oui, je sais bien. c'est pour tel jour, mais j'en prendrai un pour un autre, ce qui est différé n'est pas perdu.— C'est là une erreur, une grossière erreur. La fortune ne peut jamais venir trop tôt. Nous vous conseillons donc d'acheter le plus vite possible une chance à la grande Loterie de l'Etat de la Louisiane.

ÉVENTAILS, OMBRELLES ET NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS CHEZ LEVY, CANAL 131.—Nous éventails au prix d'une piastre étant devenus rares, nous vendrons pour ce prix nos éventails de $1.50, jusqu'à nouvel ordre, et vous pouvez être assurés de gagner 50 cents à ce marché. Bien que nous perdions beaucoup, nous aimons mieux subir ce sacrifice que de donner à nos concurrents la chance de faire une riche moisson par suite de l'affaiblissement temporaire de notre stock. En conséquence, nos articles de $1.50 ont été réduits à $1, ce qui rétablit la richesse de notre assortiment. Nous venons de recevoir 300 parasols de soie de toute nuance que nous pouvons donner pour $2 00 pièce. Jamais aucune article de ce genre et valant autant n'a été offert à si bon marché.

Des garçons nombreux et attentifs et un local à la fois vaste et parfaitement aéré ajoutent au plaisir des consommateurs qui viennent au salon de Cincinnati, No 32 Royale, boire l'excellente bière qui s'y débite à raison de 5 cents le verre. L'établissement est ouvert nuit et durée avec goût,—c'est le plus élégant de la ville,—et la popularité du propriétaire joint à l'excellente administration de la maison la placera bientôt à la tête des établissements du même genre à la Nouvelle-Orléans.

Les personnes ayant des taxes arriérées à payer (taxes de ville, d'Etat ou de paroisse) feront bien de s'adresser à MM. Barnett & Cammack, courtiers, No. 12, rue Carondelet, pour les régler. Ils feront en aliénant à leurs clients l'escompte le plus libéral. Ils achètent et vendent aussi des warrants de ville, d'école, d'Etat et de paroisse. 6f.

—La perle des échos! auteur, Gygès.

Un criminel, convaincu d'avoir empoisonné un de ses parents, afin de recueillir son héritage, comparait devant la cour d'assises.

—Il est prouvé, dit le président à l'accusé, que vous avez versé du poison dans le verre de la victime, et que vous le lui avez fait boire.

—Après tout, répond l'accusé avec cynisme, de quoi suis-je coupable ! D'exercer une illégal de la médecine !!!

Est-ce assez insolent !

LA LOTERIE DE LA HAVANE.

Correspondance havanaise du New-York Times.

Les marchands de billets de la loterie de la Havane ont de la chance, car le prix des billets a été réduit de plus de 100 pour cent et n'ont plus de valeur fixe. Les acheteurs nombreux ne sont pas aussi heureux, car les lots ont été être diminués en proportion. Un billet ne coûtait autrefois que $20 en or espagnol, équivalant à $16 75 en monnaie américaine, et maintenant un billet semblable ne coûte que $8 70 en or espagnol ou $8 15 en or américain, et le prix continue à fléchir. Les lots annoncés ne sont pas payés en or comme autrefois mais en un papier déprécié qui ne circule même pas dans toute l'île, et le gros lot de $100,000, quoiqu'il soit annoncé, n'existe pas, puisque le directeur de la loterie a déclaré qu'il serait de la moitié de cette somme, soit $43,478 en or espagnol ou $40,761 en or américain.

Si la valeur du papier continue à diminuer dans la proportion qu'elle a suivie, on pourra opérer toutes les semaines une réduction de dix pour cent dans le prix des billets et le montant des lots, et une pétition sera présentée à Madrid pour qu'il établisse une valeur fixe, autrement la réputation déjà atteinte de la loterie de la Havane s'évanouirait complètement et l'Etat serait privé de ses revenus qu'en. Comme la plupart des billets de la Havane sont vendus aux Etats-Uni, il serait bon que les acheteurs de billets ne se laissassent pas tromper par ceux qui prétendent que les billets coûtent encore $20 en bon argent et qui les vendent en conséquence.

(Communiqué.)

NOUVELLES INTERESSANTES
DE CUBA.

La Loterie Royale de la Havane.— Destruction des Sucreries.— Divers.

Havane, 26 mars 1874.

A l'Editeur du PICAYUNE.

Le Républicain publié de la presse de la Havane (nommé à tort Voz de Cuba) est en colère contre votre correspondant, parce que celui-ci a révélé les fraudes commises par le directeur de la Loterie Royale de la Havane. Ce gouvernement ne doit pas être confondu avec ceux qui ont déjà été introduits à la Nouvelle Orléans. Comme moi, Pierre Pavia, suis le seul qui ait introduit ce système ici, c'est donc avec mon système que M. Cabaud pris le public de la ville,—et fondre le sien, quand il sait que les deux systèmes n'en font qu'un, ce que j'affirme Seulement il y a une légère différence entre la fabrication de M. Cabaud et la mienne : c'est une petite pratique de 22 ans dans la fabrication de ces machines, d'après le système que ce monsieur demande que l'on ne confonde pas avec le sien ; j'affirme de plus que lorsque M. Cabaud parle de vis coniques, il balait pas ce qu'il dit, car sa machine à visser les chaussures n'est pas à vis coniques, mais à cylindriques sans fin exactement comme la mienne, ce qu'un fabricant de chaussures de vrait au moins savoir.

Mais ce n'est pas tout. Si le sellor Valero s'est arrangé de manière à se faire adjuger des lots, procédé qui s'annonce aujourd'hui devant la justice, il n'est pas évident que le tirage s'exécute de manière à ouvrir la porte à la fraude? Voyez ce qui se passe dans la Vega de Cuba de contredire les faits. Les assertions de cette feuille sont à peu près toutes véridiques que ses récits de victoires. Quand les rebelles ont une rencontre entre les troupes nationales et l'armée espagnole.

D'après le système adopté par la Loterie de la Havane, le gouvernement émet trente mille billets, que l'on vend à raison de vingt piastres chacun, ce qui fait un total de six cent mille piastres. De ce montant il faut déduire quatre cent cinquante mille piastres pour payer les lots, ce qui laisse au gouvernement un profit de cent cinquante mille piastres par tirage.

Les marchands de billets de loterie les paient ici en papier de la banque espagnole, qui vaut environ la moitié du papier des Etats-Unis, de sorte que vous payez à la Nouvelle Orléans de $70 à $90 en gre-nbacks un billet qui ne coûte ici que $15 à 16. Si vous gagnez un lot vous pourrez le revendre à la Nouvelle Orléans, mais pour la moitié de ce que représente le billet.

On m'assure qu'un gros lot ne pourrait être encaissé à aucun prix dans votre ville. A la Havane, il ne peut être question que pour le tiers de sa valeur. La loterie espagnole est une affaire de spéculation, et tant qu'on achètera des billets, les spéculateurs en auront à vendre. Ici, à la Havane, la vogue de la loterie est passée ; il en sera de même au dehors.

8 avril—4 f. PP.

AUX ACHETEURS DE NOUVEAUTÉS.

Un loyer bon marché, de faibles dépenses, une administration économique et des achats judicieux faits en temps opportun dans des ventes où les marchandises sont sacrifiées à moitié prix, permettent à la maison Danziger & Sons, de la rue du Canal No. 203, d'offrir à sa clientèle et au public des marchandises fraîches sans cesse renouvelées et à des conditions exceptionnelles. Un coup d'œil à l'annonce et une visite au magasin convaincront tous les acheteurs de ce que nous avançons.

14

La Pratique de Dégringolade.—La mort rit quand elle voit les faibles saignés, blisterisés, opianisés, ou gripés avec de violents purgatifs. Elle sait qu'avec de pareils traitements les malades ne peuvent pas vivre longtemps. En conflit direct avec cette pratique de dégringolade est le principe sur lequel opèrent les Stomach Bitters de Hostetter. L'effet de cette incomparable préparation végétale est de reconstituer le système et de fortifier la constitution. Elle donne de l'appétit, aide à la digestion, enrichit et purifie le sang, règle le foie et donne du ton aux boyaux : elle établit et perpétue des habitudes salutaires. Par une heureuse combinaison d'extraits de végétaux—toniques, apéritifs et anti-bilieux—avec de purs stimulants, ces effets sont simultanément produits. Il n'y a pas d'ordonnance de pharmacopée qui ait la même puissance. Vous pouvez trouver parmi des formules des stimulants pour les intestins et l'estomac, des sédatifs pour les nerfs, mais vous n'y trouverez aucune grande combinaison qui, comme les Amers de Hostetter sont à la fois des toniques, des apéritifs, des correctifs et des altérants.

Décédé Vendredi à minuit, à l'âge de 30 ans, JULES J. ROUX. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son père J. P. Roux, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 1 heure. Le convoi partira de sa dernière résidence N° 283 rue Bourbon, entre Hôpital et quartier.

Décédée, hier soir, à 10 heures et demie, à l'âge de trente-cinq ans, LOUISE L. LABRUZE, épouse de W. J. MASSON. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu demain dimanche 12 avril, à midi. Le convoi partira de Notre Dame de Bon Secours, rue Jackson près Constance.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi, le 15 avril, à 7 heures du matin, à l'église Ste-Rose de Lima, pour le repos de l'âme de feu JEAN MANUEL PLETAN.

Les parents et amis sont priés d'y assister.

Par la part de sa veuve.

Mardi—3f

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of America, rue du Camp. — Nouvelle-Orléans, 7 Avril 1874. A la réunion générale des membres de cette société de la mort de C. E. Livaudais, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 17 Septembre 1873; de la mort de T. Pianellas, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 14 septembre 1873. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, au bureau de la Société, No. 19, rue du Camp, d'ici au 12 mai 1874, de 4 heures après midi, et d'y payer $7 25 sur chacun de ces décès.

R. W. YOUNG,
Secrétaire.

5avrtj au12

ENTREPOT DE TAPIS.

17.....17
A. BROUSSEAU,
Importateur et Marchand en gros et en détail,
TAPIS,—7000 rouleaux, anglais et américains,
TOILES CIRÉES, pour planchers et tables.
NATTES blanches, à carreaux et fantaisie,
STORES, Corniches, couvertures de tables et de lits,
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham,
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c.
CRIN, crinette, bourrin, &c. &c. &c.
12 avril—31 PP DMav

Chaussures à Vis.

M. E. Cabaud a publié dans l'ABEILLE du 7 avril une annonce dans laquelle il prévient sa clientèle et le public qu'il vient d'agrandir son atelier pour la fabrication des chaussures à vis coniques C. S. B. Il fait savoir que le système employé par ce monsieur ne doit pas être confondu avec ceux qui ont déjà été introduits à la Nouvelle Orléans.

Comme moi, Pierre Pavia, suis le seul qui ait introduit ce système ici, c'est donc avec mon système que M. Cabaud prit le public de la ville,—et fondre le sien, quand il sait que les deux systèmes n'en font qu'un, ce que j'affirme Seulement il y a une légère différence entre la fabrication de M. Cabaud et la mienne : c'est une petite pratique de 22 ans dans la fabrication de ces machines, d'après le système que ce monsieur demande que l'on ne confonde pas avec le sien ; j'affirme de plus que lorsque M. Cabaud parle de vis coniques, il balait pas ce qu'il dit, car sa machine à visser les chaussures n'est pas à vis coniques, mais à cylindriques sans fin exactement comme la mienne, ce qu'un fabricant de chaussures de vrait au moins savoir.

Mais ce n'est pas tout. Si le sellor Valero a été arrangé de manière à se faire adjuger des lots, procédé qui s'annonce aujourd'hui devant la justice, il n'est pas évident que le tirage s'exécute de manière à ouvrir la porte à la fraude? Voyez ce qui se passe dans la Vega de Cuba de contredire les faits. Les assertions de cette feuille sont à peu près toutes véridiques que ses récits de victoires. Quand les rebelles ont une rencontre entre les troupes nationales et l'armée espagnole.

D'après le système adopté par la Loterie de la Havane, le gouvernement émet trente mille billets, que l'on vend à raison de vingt piastres chacun, ce qui fait un total de six cent mille piastres. De ce montant il faut déduire quatre cent cinquante mille piastres pour payer les lots, ce qui laisse au gouvernement un profit de cent cinquante mille piastres par tirage.

Les marchands de billets de loterie les paient ici en papier de la banque espagnole, qui vaut environ la moitié du papier des Etats-Unis, de sorte que vous payez à la Nouvelle Orléans de $70 à $90 en